

Règlement

ARTICLE 1 : Un collectif d'associations de Grésy-sur-Isère organise un VIDE GRENIER le dimanche 13/09/26, strictement réservé et ouvert aux particuliers (les enfants doivent rester sous la responsabilité d'un adulte) dans la limite des places disponibles. Association référente : GSIB.

ARTICLE 2 : Les inscriptions s'effectuent par bulletin d'inscription ou en ligne via la plateforme HelloAsso au tarif de 4 € le mètre linéaire (minimum 3 mètres, maximum 10 mètres). Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des dossiers complets accompagnés de leur règlement financier. En raison des frais engagés, les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement. Remise des numéros de stands le 13/09/26 dès 7h00.

ARTICLE 3 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation, sans justification préalable et sans indemnité d'aucune sorte.

ARTICLE 4 : La manifestation sera ouverte au public à partir de 8 H 00 jusqu'à 17 H 00. Les exposants seront reçus dès 7h00. Le vide-grenier sera annulé en cas de pluie, décision prise 2 jours à l'avance.

ARTICLE 5 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

ARTICLE 6 : L'exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est attribué (aucun matériel ne sera prêté, ni électricité). Il est interdit d'exposer en dehors de l'enceinte du vide-grenier. Les places doivent être rendues propres. Barbecues interdits. La longueur de la voiture et/ou de la remorque ne doit en aucun cas dépasser de la longueur du stand réservé. Les exposants doivent impérativement repartir avec l'intégralité de leurs invendus et leurs déchets. Aucun dépôt sur place n'est toléré.

ARTICLE 7 : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre le GSIB73.

ARTICLE 8 : INTERDICTIONS : Sont interdits et retirés des stands par les organisateurs, les produits alimentaires, les armes quelle que soit leur nature vendus par des particuliers. Événement strictement interdit aux professionnels : en aucun cas, les forains, commerçants et vendeurs de nourriture à emporter de tout ordre ne seront acceptés.

ARTICLE 9 : L'aire mise à disposition sera interdite à toute circulation, la Commune assurant les déviations nécessaires. Parking jouxtant l'aire des stands.

Bulletin d'inscription

A retourner avant le lundi 7 septembre 2026 dernier délai avec le règlement financier :
GSIB 29 rue Pierre Bonnet 73460 Grésy-sur-Isère (boîte aux lettres à gauche de la mairie)

Renseignements et demande de RIB : secretariat.gsib@gmail.com / 06.25.99.11.14

Nom Prénom.....

Adresse.....

Téléphone : **Mail** :

Participation aux frais d'organisation : 4,00 euros le mètre linéaire

Je réserve : ml (3ml minimum autorisés) à 4,00 euros/ml soit euros

Seules les inscriptions accompagnées du règlement financier espèces, virement ou chèques (à établir à l'ordre du GSIB73) et de la copie de la carte d'identité seront prises en compte

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")